



**ASA Les Otaries asbl**  
Ecole de plongée  
Chaussée de Mons 419, 7810 Maffle  
<http://www.otaries.be>

Ath, le 05 janvier 2018

## **Invitation à l'Assemblée Générale annuelle 2018**

Cher(e)s membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale du Club qui se tiendra le vendredi 09 février 2018 à 19 heures à Maffle. Attention : il n'y aura pas d'entraînement piscine ce jour-là !

### **Ordre du jour :**

- Le mot du président
- Bienvenue à nos nouveaux membres
- Réalisations 2017
- Projets et investissements 2018
- Présentation des comptes annuels par Dominique
- Approbation des comptes par les membres
- Les brevets de l'année par notre chef d'école adoré et son petit mot
- Les gonflages au sein du club
- Le site internet du club, 8 ans déjà
- Vote à la décharge des administrateurs et commissaires
- Elections du comité 2018
- Le verre du comité

Toute proposition qui est signée par un membre figurant sur la dernière liste annuelle sera portée automatiquement à l'ordre du jour pour autant qu'elle soit parvenue au moins quinze jours avant la date prévue pour l'assemblée générale. ( c-a-d au plus tard le 26 janvier) cf Art.17

En ce qui concerne l'élection du comité, voici les modalités d'application selon les statuts actuellement en vigueur :

7 postes d'administrateurs sont à pourvoir, dont :

- 1 Président
- 1 Vice-président
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier
- 3 Administrateurs

Si candidature(s), le poste de Président sera désigné directement lors de l'assemblée générale, tous les autres postes seront répartis entre les administrateurs lors de la première réunion de comité qui suit l'assemblée générale comme notifié dans le statut.

Lors de cette première réunion de comité, seront également désignés les responsables aux différentes activités :

- 1 responsable écolage (chef d'école)
- 1 responsable carrière
- 1 responsable club-house
- 1 responsable matériel et relation ADEPS
- 1 responsable NITROX
- 1 Responsable sorties club et activités extérieures
- 1 Responsable activités intérieures et festivités
- 1 Responsable site web

Ces responsables ne doivent pas obligatoirement faire partie du comité.

- Tout nouveau membre du club est admis en qualité de membre adhérent.
- Il faut avoir été membre adhérent pendant au moins 1 an ou avoir été membre effectif durant les années antérieures pour être admis en tant que membre effectif.
- Seuls les membres effectifs constituent l'Assemblée Générale et jouissent de la plénitude des droits qui leur sont accordés par les Statuts de l'Association ou par la loi sur les ASBL. Les membres adhérents ont quant à eux le droit d'assister à l'AG mais n'ont pas le droit de vote. Leur parole est consultative.
- Il faut être membre effectif depuis 12 mois au moins et avoir 18 ans pour être éligible au conseil d'administration.
- Tous les membres du comité sont sortants et rééligibles.
- Un membre effectif qui se trouve dans l'impossibilité d'assister à l'AG peut se faire représenter par un autre membre effectif au moyen d'une procuration signée de sa main. Un membre effectif ne peut en représenter qu'un seul autre (1 seule procuration par membre).

Conformément à l'Art. 20, toute assemblée appelée à se prononcer sur la révocation des administrateurs ne peut délibérer que si les deux tiers des membres disposant du droit de vote est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée est convoquée, quinze jours plus tard au minimum, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Elle statue dans ce cas à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées.

Les candidatures au conseil d'administration doivent parvenir au Président ou au Secrétaire pour le vendredi 2 février 2018 à 22 heures au plus tard. Les noms des candidats seront publiés sur le site web du Club en zone membres au fur et à mesure du dépôt des candidatures.

Les candidats au conseil d'administration sont priés d'utiliser le formulaire de candidature en annexe ou le télécharger sur le site web du Club. Le numéro national est nécessaire pour le dépôt du dossier au Greffe du tribunal de commerce de Tournai et pour la parution des annexes du Moniteur Belge.

*Pour le Comité,*

  
David Van der Linden  
Président

  
Eric Vanoosterwyck  
Secrétaire